



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de LE POMPIDOU
48110 LE POMPIDOU - LOZÈRE

COMPTE - RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 mars 2013

Préalablement à la séance du Conseil municipal, Françoise SAINT – PIERRE avait convoqué, à 18 h, les membres du Centre Communal d'Action Sociale pour examiner et voter :

- les comptes administratif et de gestion 2012 dont les résultats sont les suivants :
 - dépenses de fonctionnement : 1 178,00 €
 - recettes de fonctionnement : 1 220,00 €,
- l'affectation du résultat de 2124,36 € au compte 002 du budget 2013
- le Budget Primitif 2013 équilibré en dépenses et en recettes à 3 200 €, les dépenses étant pour l'essentiel constituées des frais engagés pour le cadeau de Noël offert aux personnes âgées de la commune et aux aides accordées par le CCAS. Les recettes proviennent du Budget principal de la Commune.

Comptes, affectation et budget ont été adoptés à l'unanimité (Françoise SAINT – PIERRE n'ayant pas pris part au vote du Compte Administratif).

Immédiatement après la réunion du Centre Communal d'Action Sociale, la séance du Conseil municipal a été déclarée ouverte.

Présents : Françoise SAINT PIERRE, Maire, Noëlle PRATLONG, Jean VALMALLE, Adjoint, Evelyne BAZALGETTE, Josiane OLARTE, Hilde VANHOVE

Absents excusés : Bernard GUIN, Gaël ROUSSON

Absent : Francis CHARLE

Secrétaire de séance : Françoise Saint-Pierre

Séance majeure, la présente réunion du Conseil Municipal est essentiellement consacrée au vote des budgets primitifs pour l'exercice 2013.

Le compte rendu de la séance du 02 mars 2012 est approuvé à l'unanimité.

L'Assemblée passe ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS EXERCICE 2013

1°) Budget Primitif 2013 de la Commune

Après examen des crédits proposés et demandes d'explications sur certains montants, ce budget est adopté à l'unanimité.:

① Fonctionnement

a) Dépenses

384 999,90 €

- Charges à caractère général (électricité, carburant, assurances, fournitures diverses, entretien voirie, entretien bâtiments communaux, fêtes et cérémonies, frais d'affranchissement, de téléphone...)

63 450.00 €

(56 153,00 € ont été dépensés en 2012)

➤ Charges de personnel (109 135,11 € dépensés en 2012) Se décomposant comme suit	124 492,59 €
- Rémunération du personnel titulaire : 72 600,00 € auxquels s'ajoutent les charges afférentes.	
- Les emplois d'insertion : il s'agit des contrats aidés ; en augmentation par rapport à 2012 : 10 000,00 € en prévision de l'embauche d'un contrat aidé pour remplacer Rémy PIN qui a fait valoir ses droits à la retraite au 15 mai 2013 ; alors que 4 281,49 € ont été dépensés l'année dernière.	
➤ Autres charges de gestion courante (59 728,96 € en 2012) Correspondant aux : indemnités maires et adjoints et charges ; taxe pour le service incendie ; sommes versées pour le transport scolaire des enfants fréquentant les écoles du regroupement scolaire de Sainte Croix Vallée Française, l'école de Saint Roman de Tousque ou celle de Florac ; subventions versées par le budget de la commune sur le budget du CCAS ou sur celui de l'eau ; subventions versées à diverses associations (individualisation effectuée ce jour).	63 850,00 €
➤ Atténuation de produit (suite à la réforme de la fiscalité locale, la commune est contrainte à reverser chaque année un montant, fixé à 12 800,00 € au Fonds National de Garantie des Ressources –F.N.G.I.R.-)	12 800,00 €
➤ Charges financières (intérêt de la dette) (5 865,36 € en 2012)	6 200,00 €
➤ Charges exceptionnelles	200,00 €
➤ Virement à la section d'investissement (120 310,47 € en 2012)	114 007,31 €
b) Recettes	384 999,90 €
➤ Atténuation de charges (remboursement / rémunération personnel : versement de l'Etat pour les contrats aidés) 5 845,43 € perçus en 2012.	5 000 00 €
➤ Produits des services et ventes (camping, mise à disposition du cantonnier sur l'AEP et l'assainissement; ventes du Centre d'Information du Parc National des Cévennes) [19 704,41 € perçus en 2012)	9 327,59 €
➤ Impôts et taxes [78 381,17 € perçus en 2021, mais il faut garder en mémoire que 12 800,00 € seront reversés à l'Etat –G.I.R.-]	75 078,00 €
➤ Dotations et participations (dotations Etat) (148 269,15 € ont été perçus en 2012)	144 772,00 €
➤ Autres produits de gestion courante (loyers) (22 927,53 € perçus en 2012)	19 815,00 €
➤ Travaux en régie (il s'agit des travaux effectués par les agents techniques en lieu et place des entreprises)	15 000,00 €
➤ Excédent reporté	114 007,31 €

② Investissement

659 101,00 €

en dépenses et en recettes

- ⌚ 6 500,00 € sont inscrits pour le remboursement du capital de la dette et 400,00 € en prévision du remboursement, au départ des locataires des logements communaux, des cautions versées à la signature du bail.
- ⌚ 60 000,00 € sont prévus au titre du fonds de concours qui sera versé à la Communauté de Communes pour parfaire le financement de la reprise de la boulangerie épicerie du Pompidou.
- ⌚ 6 300,00 € sont prévus en « opérations non individualisées » : rénovation de l'éclairage de la salle du conseil, nouvel ordinateur pour la mairie, divers mobilier pour le secrétariat, matériel pour les services techniques.
- ⌚ 131 220,00 € pour les bâtiments communaux avec essentiellement la rénovation des logements « Bel air » pour 123 220,00 € de travaux ; 66 824,00 € de subventions sont attendues pour le financement de cette opération.
- ⌚ 37 643,00 € pour la voirie, dont 7 443 €,00 € de restes à réaliser 2012 (intempéries), et 30 000,00 € de crédits nouveaux pour les travaux de voirie. Les recettes attendues s'élèvent à 3 893,00 € de restes à réaliser 2012, et 18 866,00 € de subventions attendues dans le cadre du programme de voirie cantonale, du programme exceptionnel de voirie communale, et d'une dotation exceptionnelle pour la voirie octroyée en 2013.
- ⌚ 276 438,00 € pour l'opération RD 9, aménagement village ; les subventions attendues sont estimées à 150 900,00 €
- ⌚ 125 600,00 € pour la première tranche de l'opération de rénovation de l'église ; les subventions attendues, pour cette 1^{ère} tranche sont estimées à 80 000,00 €

Un prêt de **160 000,00 €** serait nécessaire pour financer l'ensemble de ces opérations en 2013.

Il est indiqué enfin qu'une recette de **5 156,59 €** est attendue au titre du FCTVA.

2°) Budget Annexe 2013 du Service de l'Eau

Il s'élève à la somme de **639 131,09 €** ainsi répartis

- Fonctionnement : dépenses et recettes 80 826,00 €
- Investissement : dépenses et recettes 558 305,09 €

En investissement, ce budget est largement impacté par les frais engagés pour la construction et la pose des réseaux Eaux Usées, Eaux Pluviales et Eau Potable (village), et estimés à 438 000,00 € ; les subventions attendues pour cette opération ressortent à 262 700,00 €.

Aucun nouvel emprunt n'est à prévoir pour le financement de cette opération.

Pour mémoire, **26 000,00 €** sont prévus en recettes de fonctionnement, au titre du produit de la vente d'eau.

Il est rappelé que ces budgets peuvent bien évidemment être consultés en mairie ; le détail des crédits inscrits ne figure donc pas au compte rendu.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ALLOUEES A DIVERS ORGANISMES

Après examen des dossiers de demandes de subventions parvenus ce jour en mairie, accompagnés des pièces justificatives nécessaires à leur étude, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

☞ USEP 48 pour les « 48 pas avec l'USEP »	100,00 €
☞ Secours Populaire Français (Lozère) :	100,00 €
☞ « Les Restaurants du Cœur » (Antenne Lozère) :	200,00 €
☞ L'Atelier Musical auquel participent 4 enfants de la Commune (55,00 € par enfant)	220,00 €
☞ « L'association sportive de l'école publique de Florac » :	50,00 €
☞ « La Boucle de la Châtaigne »	500,00 €
☞ Association « Ballet Bross' »	100,00 €

TOTAL : 1 270.00 €

Les crédits nécessaires au versement des subventions allouées sont inscrits au Budget Primitif 2013 de la Commune.

Sont rejetées, selon la doctrine arrêtée par le Conseil Municipal, les demandes de subvention émanant d'Associations n'ayant pas d'antenne sur le Département.

Sont également rejetées les demandes présentées par : le Comité Départemental de la Prévention Routière, le Foyer Rural de Florac, l'Association Lozérienne pour l'Etude et la Protection de l'Environnement, le Secours Catholique, l'association châtaignes et marrons des Cévennes et du Haut Languedoc, la FNACA, l'ONAC.

Il est rappelé que des locaux peuvent être mis à disposition de ces structures pour l'exercice de leurs missions respectives.

RENOVATION DE L'ECLAIRAGE DE LA SALLE DU CONSEIL

Le conseil municipal retient à l'unanimité, pour la réalisation des travaux de rénovation de l'éclairage de la salle du conseil, l'offre présentée par l'Entreprise CITYBAT, sise Bellevue 48110 LE POMPIDOU, pour un montant de **1 668,25 € HT (1 995,23 € TTC)**.

REPLACEMENT DU JOUG DE LA CLOCHE N° 2 DE L'EGLISE

Suite à l'état des lieux effectué par l'entreprise POITEVIN de Saint-Privat-des-Vieux, en charge de la maintenance du clocher de l'Eglise, il s'avère que la petite cloche devient menaçante au niveau de ces équipements mécaniques ; l'entreprise POITEVIN propose un devis de **2 980,00 € HT**, pour le remplacement du joug de la cloche.

Ce devis est approuvé à l'unanimité. Néanmoins, le remplacement ne sera programmé qu'après rénovation de la toiture de l'Eglise prévue cette année.

Les subventions les plus élevées possibles seront sollicitées pour la réalisation de ces travaux.

TRAVAUX DE RENOVATION DE L'EGLISE

Le Maire informe le Conseil municipal des travaux à réaliser pour la rénovation de l'Eglise du Pompidou, tels que détaillés sur la notice descriptive transmise par le maître d'œuvre.

Les travaux suivants devraient être engagés selon une programmation pluriannuelle :

↔ *gros œuvre intérieurs et extérieurs avec notamment la création d'une place et d'un accès handicapé,*

↔ *Réfection de la couverture dans son ensemble, charpente et zinguerie,*

↔ *Enduits extérieurs et intérieurs (au mortier de chaux traditionnel et la mise en valeur des ouvrages en pierre).*

↔ *Chauffage (électricité).*

↔ *contrôle de l'installation électrique.*

Pour permettre la réalisation de ce projet, dont le coût est estimé à la somme de **303 000,00 € HT, hors honoraires et frais divers estimés à 23 331,00 € HT**, le Conseil Municipal sollicite l'aide financière la plus élevée possible de l'Etat au titre de la DGE, du Département de la Lozère, de la Région Languedoc Roussillon, et du Parc National des Cévennes.

Le concours de la Fondation du Patrimoine est également demandé dans le cadre de son action pour la mise en valeur et la sauvegarde d'éléments du patrimoine de proximité.

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE – CHOIX DU PRESTAIRE

Le conseil municipal, sur présentation des devis relatifs au diagnostic de performance énergétique que tout bailleur doit fournir pour la location d'un logement non meublé à usage de résidence principale retient l'offre de la Société ALIZE d'ALES pour un montant HT de **80,00 €** (96,00 € TTC frais de déplacement compris).

*L'ordre du jour étant terminé
La séance est levée à 23 heures*

